

**Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Michel Ducret, Sacha Ding, Mmes Micheline Gioiosa, Renate Cornu, Barbara Cramer et Linda de Coulon: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins essentiels plutôt que des plans de site au bonheur des historiens».**

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2002)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les très récentes données statistiques établissant un accroissement prévisible de la population du canton de l'ordre de 60 000 personnes d'ici à 2024;
- qu'il est convenu aujourd'hui de déclasser 100 hectares de terres agricoles en vue d'y réaliser 6500 logements, tandis que la Ville s'est engagée à ce qu'il soit réalisé sur son territoire une moyenne de 150 logements par an au cours des dix prochaines années, soit à peine 1500 logements;
- que, pourtant, l'accroissement de la population est de nature à déterminer une augmentation du besoin de logements bien supérieure à ce qui est prévu et peut être estimé à 20 000 ou 30 000 personnes;
- que, sauf à mettre en œuvre une politique d'anticipation des besoins, la pénurie de logements existante ne va que s'accroître dans une proportion jamais connue à Genève;
- que, notamment dans le cadre du développement coordonné des transports, il paraît indispensable d'offrir un nombre significatif de nouveaux logements à proximité des principaux lieux d'activités, soit en ville de Genève et dans les zones urbaines;
- que les habitants des zones urbaines autant que les habitants des communes genevoises entendent défendre la zone agricole qui constitue aussi pour eux une zone de détente;
- que la réalisation de plans de site aussi bien que la protection d'objets qui ne sont pas d'un intérêt historique ou patrimonial majeur doivent céder le pas aux impératifs d'un développement urbain de qualité voulu dans l'intérêt de l'ensemble des habitants,

vu les articles 29, 30, alinéa 1, lettre p), et 30, alinéa 4, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire un rapport sur le développement souhaitable de la ville de Genève propre à accueillir ses nouveaux habitants;
- à analyser et à confronter cette image du développement urbain au regard des objectifs de notre municipalité en matière, notamment, de qualité de vie, de gestion des transports et communications, de sécurité et de santé publiques, aussi bien que les coûts à la charge de la collectivité et les recettes nécessaires, et à proposer un projet d'arrêté soumis à référendum portant un ou plusieurs scénarios équilibrés;
- à présenter parallèlement un projet de résolution au Conseil d'Etat stipulant les modifications désirées des lois cantonales en vue de réaliser ce développement aussi bien que l'adaptation en conséquence des «plans» de développement pertinents.